Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260205-D2026_01_CDE-DE

LOCTUDY
VOUS VOILÀ À BON PORT

Téléphone : 02 98 87 40 02
mairie@loctudy.fr

DÉLIBERATIONS
DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

L'an deux mil vingt-six, le cinq-février à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BERNICOT Maryse, adjointe au Maire de LOCTUDY.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 4
Date de convocation du Comité : 28 janvier 2026
Date d'affichage : 28 janvier 2026

PRÉSENTES : Mmes BERNICOT Maryse, Mme PRONOST Anne,
BRIGANT Marie-France, LABE Aline,
Les directrices des écoles Mmes PIÉTÉ Nathalie et CAMUS Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS : M. GUILLOUX Serge,

_____

N° 2026 – 01 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2026.

La loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 rend désormais obligatoire un débat sur les orientations générales du budget.

Par conséquent, il vous est proposé d'examiner les grandes orientations budgétaires définies pour 2026.

Dans le projet de budget primitif pour 2026, les excédents du budget de l'année 2025 seront repris avec le vote du compte administratif.

Il convient de noter que l'exercice 2025 se solde par un excédent de fonctionnement de 9 369.17€ et un excédent d'investissement de 1 799.55€.

Dans le budget primitif prévisionnel, la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 26 505.17€.

Il conviendra avec ce budget de pourvoir aux dépenses des deux écoles publiques comme les achats de fournitures scolaires, la maintenance des copieurs, les livres et disques, les

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260205-D2026_01_CDE-DE

fournitures administratives tout en garantissant les amortissements d'un montant de 2 898.39€ pour 2026.

Les recettes proviennent de l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 9 369.17€ et de la subvention communale d'un montant prévisionnel de 17 136€. Cette subvention est calculée par l'attribution par élève d'un montant de 112€ correspondant à la reconduction accordée en 2025 par le Conseil municipal. Au regard de l'importance des excédents reportés, la revalorisation de la participation communale n'est pas opportune.

En investissement, les prévisions de dépenses s'élèvent à 4 697.94€

Les recettes d'investissement seront constituées de la reprise de l'excédent d'investissement pour un montant de 1 799.55 €, de la dotation aux amortissements pour 2 898.39€ et du fonds de compensation de la TVA pour 477.64€.

Le Comité,
VU le code général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE de prendre acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.

Loctudy, le 06 février 2026
Le Maire
Serge GUILLOUX